

# Natura Aquitaine

N° 3

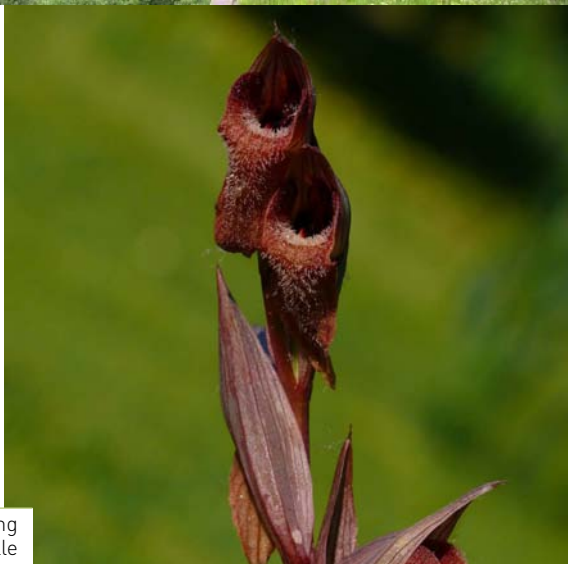
Juillet  
2010



lettre d'information DREAL



Vallée  
d'Aspe, site  
du Peilhou



Sérapias à long  
labelle

## Éditorial

Ce 3<sup>e</sup> numéro de *Natura'Aquitaine* intervient dans une année phare pour la biodiversité : 2010 a été désignée par l'Organisation des Nations Unies « année internationale de la biodiversité » afin de sensibiliser les opinions publiques sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde. Dans ce cadre, le réseau Natura 2000, désormais stabilisé avec la désignation de sites marins en 2009, est un instrument important au service de la biodiversité et d'un développement durable et harmonieux des territoires. À ce titre, je me réjouis de la forte implication des collectivités locales dans le pilotage de la gestion des sites Natura 2000. Elle permet d'inscrire encore davantage Natura 2000 dans les politiques locales et facilite la mise en place de la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Si le retard pris par notre région dans la mise en gestion des sites Natura 2000 ne sera pas totalement résorbé à la fin de cette année, les efforts accomplis par tous depuis 4 ans permettront à 80 % des sites de bénéficier soit d'études, soit d'actions de gestion sous forme de contrats ou de chartes signés avec des propriétaires ou ayants droit. Parallèlement à ce dispositif de gestion, il convient en 2010 d'œuvrer à la finalisation du régime d'évaluation des incidences des plans, projets, programmes, manifestations et activités (1) en définissant, dans chaque département, les opérations à soumettre à ce régime qui viendront compléter celles retenues au niveau national. L'objectif est de définir des listes adaptées à la préservation de la biodiversité et tenant compte des activités humaines présentes sur les territoires. Une concertation sera menée au cours de l'automne pour aboutir à un régime stabilisé dans les meilleurs délais.

**Dominique SCHMITT, Préfet de Région Aquitaine**

### Création de la DREAL...

La DREAL Aquitaine a été instituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : elle résulte de la fusion de trois directions régionales : DIREN (Direction régionale de l'environnement), DRE (Direction régionale de l'équipement) et DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). Elle a pour vocation de piloter et d'animer en région les politiques du MEEDDM (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer), au travers de 5 pôles et de 5 missions qui sont détaillées au dos de ce numéro.

## Sommaire

### Pages 2-3

#### DOSSIER

Natura 2000 en mer  
en Aquitaine

### Page 4-5

La gestion du réseau

### Page 6

#### CONCRÈTEMENT

La vie des sites aquitains

### Page 7

#### MIEUX CONNAÎTRE

Les espèces et habitats d'intérêt  
communautaire : ripisylves, forêts  
alluviales et Vison d'Europe

### Page 8

Les actualités en bref



(1) : La Commission européenne ayant enjoint à la France d'aller au-delà du régime actuel comportant notamment les opérations soumises à étude d'impact.

## Natura 2000 en mer en Aquitaine

### • Pourquoi ?

Les engagements de la France métropolitaine au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » ont été confortés en 2005 par l'adoption de la stratégie nationale pour la biodiversité, et notamment de ses plans d'action « mer » et « patrimoine naturel ». Mieux connaître et gérer le milieu marin constitue en effet un enjeu majeur, car celui-ci est moins étudié que les écosystèmes terrestres (difficultés d'accès et plus grande spécificité). Il héberge pourtant une grande biodiversité et possède des fonctionnalités écologiques essentielles à l'équilibre global de la planète. La France, par son patrimoine naturel marin exceptionnel (3 façades maritimes, 75 % des habitats littoraux de la directive « Habitats »), se doit d'être exemplaire au niveau européen dans la protection et la bonne gestion de son patrimoine.

### • Quelle gouvernance ?

Le réseau Natura 2000 en mer couvre aussi bien les eaux territoriales, la zone économique exclusive\* que le plateau continental\*. Sa mise en place est coordonnée par le préfet maritime, avec le préfet de département pour les sites comportant une partie située au-dessus de la laisse de basse mer.

Sur le plan technique, le préfet maritime s'appuie notamment sur la DREAL, la DIRM (direction interrégionale de la mer) et les DDTM. La DREAL apporte son expertise et ses compétences en envi-

### Quelques espèces d'intérêt communautaire

Puffins cendré et des Baléares, Pétrels tempête et culblanc, Mouettes pygmée et tridactyle, Fou de Bassan, Pingouin torda, Sterne caugek, Eider à duvet, Bernache cravant (oiseaux); Marsouin commun, Grand Dauphin et Dauphin commun, Phoque gris, Globicéphale noir, Tortue caouanne, Grande Aloise et Aloise feinte, Lamproie marine, Saumon atlantique, Esturgeon d'Europe...

ronnement maritime, et assure la cohérence et l'animation du réseau Natura 2000.

L'Agence des aires marines protégées (AAMP, créée en 2006) est un expert technique à compétence nationale, sous tutelle du MEEDDM. Elle appuie et accompagne la démarche initiée au niveau régional.

### • Quelle concertation, quelle méthodologie ?

Comme à terre, l'objectif de Natura 2000 en mer est de préserver la biodiversité tout en contribuant au développement durable des activités humaines. Pour cela, une concertation approfondie est établie avec les différents partenaires : pêcheurs professionnels, plaisanciers, aquaculteurs et conchyliculteurs, extracteurs de granulats marins, producteurs d'énergies renouvelables, gestionnaires portuaires, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement, experts...

Les critères scientifiques qui ont présidé à la désignation des sites Natura 2000 et à la définition de leurs périmètres sont approfondis par des diagnostics écologiques. Les exigences économiques, sociales, culturelles ainsi que les particularités régionales et locales sont prises en compte. Des mesures de gestion adaptées à la conservation des habitats et espèces du site Natura 2000 sont mises en place lors de la rédaction du Docob\*.

### • Question calendrier...

Le 5 novembre 2008, la France a transmis à la Commission européenne 76 propositions de sites: 29 au titre de la directive « Oiseaux » et 47 au titre de la directive « Habitats ». Se sont ajoutés 11 sites le 29 avril 2009 au titre de la directive « Habitats » et 4 sites le 30 juillet 2009 au titre de la directive « Oiseaux ». Désormais,



Bassin d'Arcachon

327 sites Natura 2000 ont une partie marine mais moins de 10 docobs sont achevés. Or, suite à la circulaire « gestion » du 14 janvier 2009, tous les sites doivent disposer d'un document de gestion pour 2012. C'est pourquoi les DREAL et l'AAMP, après avoir mené les consultations des collectivités locales entre avril et juillet 2009, ont lancé depuis janvier 2010 l'établissement du diagnostic écologique des sites, qui se poursuivra jusqu'en janvier 2012 et alimentera le travail des opérateurs.

En France, le réseau Natura 2000 en mer couvre 3871 500 hectares, soit près de 40 % des eaux territoriales (en décembre 2009).

### Qui financera la gestion des sites ?

- des fonds communautaires : fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), fonds européen de développement régional (FEDER), fonds européen pour la pêche (FEP) et instrument financier pour l'environnement (Life+),
- des fonds de l'État (ministères en charge du développement durable et de l'agriculture) et des établissements publics (agences de l'eau, des aires marines protégées...),
- tout autre partenaire.

## Focus

### Les référentiels technico-économiques

L'AAMP a été chargée par le MEEDDM de la rédaction de véritables « modes d'emploi Natura 2000 » à destination des usagers et opérateurs de site Natura 2000 en mer. Ceux-ci ont vocation à traiter de problématiques telles que l'extraction de matériaux en mer, le dragage des chenaux de navigation, les projets éoliens, les ports de commerces, la pêche professionnelle, les cultures marines, les sports et loisirs nautiques... Pour l'instant, seules ces 3 dernières activités disposent d'un référentiel (cf. « Pour en savoir plus » au dos de ce numéro).

Mise en place en avril 2009, la mission « parc naturel marin Pertuis-Gironde » encadre le projet de parc sur l'estuaire interne et externe de la Gironde ainsi que sur les pertuis\* charentais. Plusieurs sites Natura 2000 existent déjà dans le périmètre d'étude. Les impressions de Guillaume Paquignon, chargé de mission pour l'Agence des aires marines protégées, sur les interrelations entre les deux problématiques.

## Quels sont les habitats et espèces qui ont justifié la mise en place d'une mission « parc naturel marin » et d'un site Natura 2000 ?

L'estuaire de la Gironde comme les pertuis charentais présentent des fonds et des habitats variés: roche, vase, sable, de nombreuses îles, des zones humides, des marais et roselières...

Les estuaires sont riches en poissons migrateurs: Anguille, Flet, Mulet, Lamproies, Saumon atlantique, Truite de mer, Aloses... Certaines sont en très grand danger, comme l'Esturgeon d'Europe. La protection des pertuis charentais, irrigués par les panaches estuariens, est essentielle à la sauvegarde de l'Esturgeon. Celui-ci fréquente ces eaux à une période de sa vie durant laquelle il est très vulnérable.

Moins connu, au large de l'estuaire de la Gironde et des îles d'Oléron et de Ré, le brassage et le mélange des apports d'eaux douces de la Gironde et de l'eau de mer assurent au milieu une très grande richesse. Cette zone joue un rôle essentiel dans le développement de la ressource halieutique. D'ailleurs, les globicéphales\* et dauphins fréquentent la zone pour s'y nourrir. L'estuaire extérieur et les pertuis charentais servent de couloirs de circulation à certaines espèces comme les Tortues caouanne ou luth.

Les estuaires, les vasières et la haute mer sont aussi des réservoirs et nourriceries pour de très nombreuses espèces d'oiseaux, qui font là des haltes indispensables durant leur migration: Avocette, Bécasseau maubèche, Bernache cravant, Goéland leucophée, Mouette rieuse, Pingouin torda, Puffin des Baléares...

## Comment les différents acteurs économiques perçoivent-ils la création d'un parc naturel marin ?

De nombreuses activités économiques dépendent de la mer: conchyliculture, aquaculture, pêche (estuarienne, côtière, ou au large...), extraction de granulats, tourisme... Les ports de Bordeaux et de La Rochelle génèrent d'importants trafics maritimes et portuaires.

Pour la première fois, les élus locaux, les

professionnels de la mer, usagers de loisirs (plaisanciers, pêcheurs amateurs, plongeurs...), scientifiques, gestionnaires de zones protégées et associations de protection de la nature sont associés aux services de l'État pour décider ensemble de la gestion du parc.

Ils ont tous été très actifs lors des premières réunions de concertation et ont permis de construire les éléments fondateurs du futur parc naturel marin. Les orientations de gestion, « carte d'identité » du territoire, sont en cours d'élaboration parallèlement à la définition du périmètre et du conseil de gestion.

## Comment le Docob s'articulera-t-il avec le plan de gestion du parc, et le Copil avec le conseil de gestion ?

La réglementation stipule que lorsqu'un parc naturel marin (PNM) englobe plus de 50 % de la superficie d'un site Natura 2000 marin, le Copil du site Natura 2000 et son Docob se confondent respectivement avec le conseil de gestion et le plan de gestion du parc.

## La gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire en milieu marin vous semble-t-elle plus compliquée à mettre en place que sur le réseau terrestre ?

L'accès à la mer et l'observation aussi bien des écosystèmes que des usages maritimes restent très difficiles. L'adage « mieux connaître pour mieux gérer » s'applique très bien aux habitats marins et estuariens. La préservation ou la restauration de la biodiversité patrimoniale et ordinaire, mais aussi de la fonctionnalité et de la continuité entre écosystèmes, est une priorité. Pour cela, la sensibilisation et l'éducation aux enjeux marins, ainsi que le développement et la promotion de pratiques responsables, sont essentiels. Le futur parc naturel marin devra aussi renforcer le lien entre « Mer & Terre » pour que les professionnels de la mer et de la vie marine puissent bénéficier d'une eau douce en quantité et qualité suffisantes.



Panache de l'estuaire de la Gironde à Bonne-Anse



Esturgeon d'Europe



Îles de l'estuaire de la Gironde

### Au titre de la directive « Oiseaux »

- Panache de la Gironde (95 081 ha) ;
- Au droit de l'étang de Hourtin-Carcans (50 619 ha) ;
- Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (22 639 ha) ;
- Tête de canyon du Cap-Ferret (364 922 ha) ;
- Plateau aquitain et landais (124 259 ha).

### Au titre de la directive « Habitats » :

- Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan (95 081 ha) ;
- Portion du littoral sableux de la côte aquitaine (50 619 ha) ;
- Bassin d'Arcachon et Cap-Ferret (22 639 ha) ;
- Côte basque rocheuse et extension au large (7790 ha).

Les 9 sites aquitains

# La gestion du réseau

## Gironde

L'objectif d'avoir au moins un diagnostic (document servant de base à l'établissement ultérieur des Docobs) lancé pour l'ensemble des sites girondins en 2010 devrait être tenu.

Plusieurs installations de comités de pilotage présidés par des collectivités ont eu lieu (Réseau hydrographique du Gestas, Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin, Marais du bec d'Ambès, Forêts dunaires de La Teste de Buch...).

Plusieurs diagnostics ont été lancés également par la DREAL pour les sites où aucune collectivité ne s'est portée candidate.

Un nouveau Docob vient d'être validé (Marais du Blayais).

L'animation des sites dotés de Docobs validés suit son cours et a donné lieu à la signature de 6 contrats Natura 2000 et de 5 chartes, montrant que la gestion des sites Natura 2000 est une question de mieux en mieux prise en compte en Gironde.

→ Marie-Laure Lagarde (DDTM 33) :  
marie-laure.lagarde@gironde.gouv.fr

## Landes

Sur les 31 sites terrestres désignés, 18 disposent d'un comité de pilotage.

- 14 Docobs ont été validés : Dunes (3), Tourbières de Mées, Vallées de la Grande et de la Petite Leyre, Lagunes de Brocas, Vallée du Ciron, Réseau hydrographique des affluents de la Midouze, Barthes de l'Adour (directive « Habitats »), Lagunes de Brocas, Arjuzanx, Coteaux du Tursan, Étangs d'Armagnac, Champ de tir de Captieux (directive « Habitats ») et Champ de tir du Poteau (directive « Oiseaux »).

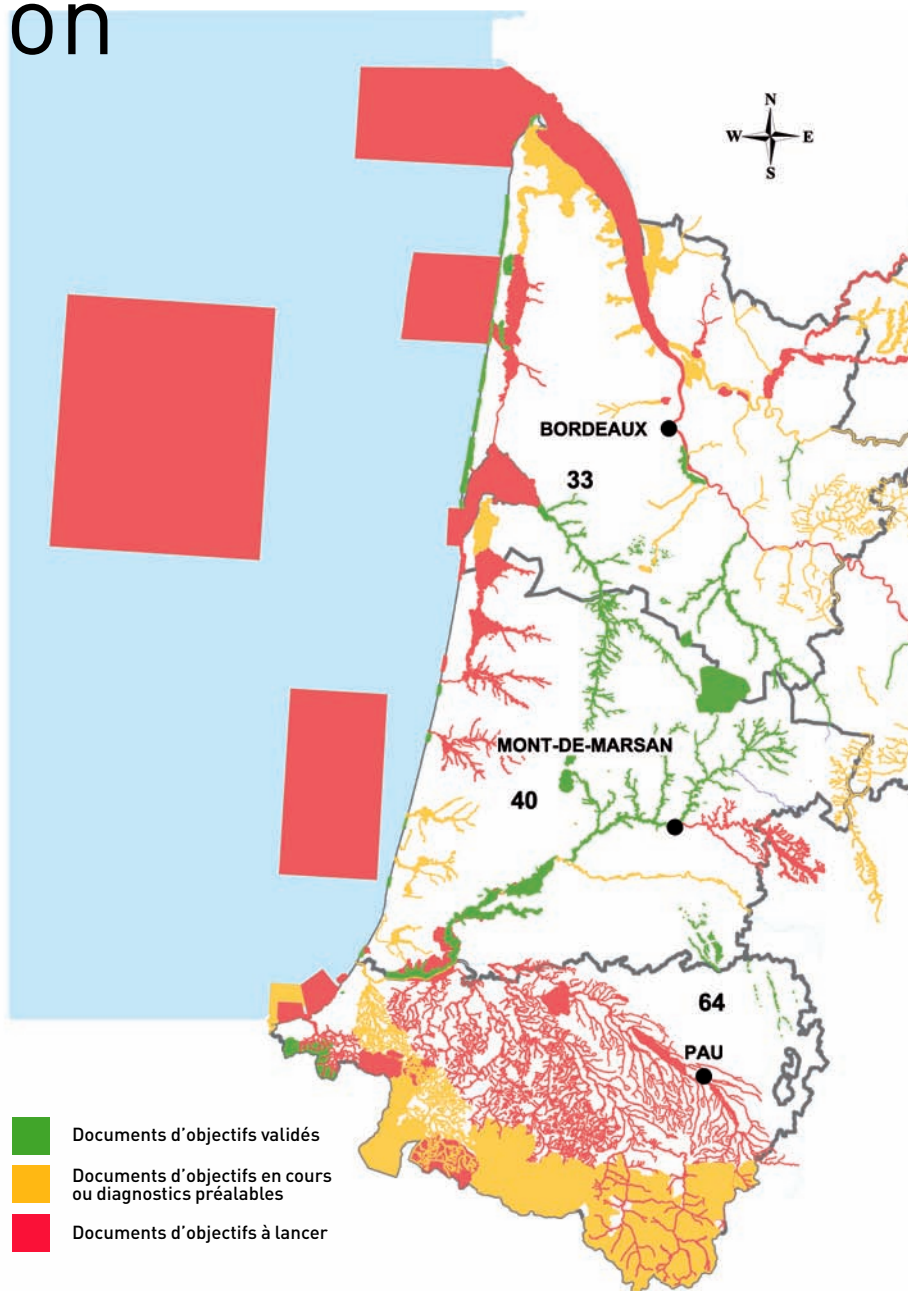
- 8 Docobs sont en cours d'élaboration, dont 4 lancés en 2007 (Zones humides du Marensin), 2 en 2008 (Marais d'Orx), 1 en 2009 (Adour) et 1 en 2010 (Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born).

- 5 Docobs restent à engager d'ici la fin 2010 : Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-Plage, Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, Zone humide du Métro, Réseau hydrographique du Midou et du Ludon, Barthes de l'Adour (directive « Oiseaux »).

Le site marin Plateau aquitain et landais est en cours de désignation au titre de la directive « Oiseaux ».

→ Philippe Mallet (DDTM 40) :  
philippe.mallet@landes.gouv.fr

→ Gilbert Tarozzi (DDTM 40) :  
gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr



Source : DREAL Aquitaine / Fond BD CARTHAGE et BD CARTO@IGN - MEEDDM

Les différents sites aquitains et les informations s'y rattachant peuvent être consultés sur la carte interactive du ministère à l'adresse suivante :

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR61.html>

### *Les chiffres de juillet 2010*

37 Docobs achevés  
39 en cours de réalisation  
29 diagnostics  
277 contrats

## Pyrénées-Atlantiques

Dans ce département doté de 52 sites Natura 2000 (représentant environ un tiers de sa superficie), l'objectif de lancer la démarche de gestion (Docobs ou diagnostics préalables) sur tous les sites en 2010 a dû être révisé et reporté à 2012. L'année 2009 a permis d'engager 10 diagnostics (9 en Vallées d'Aspe et d'Ossau et Baie de Chigoundy) et 2 Docobs (la Nive et l'Adour, site coordonné par le préfet des Landes). Au total, 29 sites sont dans une phase d'élaboration de Docobs, de diagnostics préalables ou d'animation. On note un intérêt croissant de la part des élus, notamment en zone basque, pour adhérer à la démarche et prendre en charge la gestion durable et partagée de sites magnifiques et extrêmement riches en biodiversité.

→ **Laurence Reveillé** (DDTM 64) :  
laurence.reveille@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

→ **Sylvie Hermeline** (DDTM 64) :  
sylvie.hermeline@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Réserve naturelle du courant d'Huchet



Le Beuve près du confluent avec la Garonne

## Dordogne

Sur les 21 sites que compte le département, 7 possèdent un Docob rédigé. Le site des « Carrières de Lanquais » devrait prochainement rejoindre ce contingent, portant ainsi à 8 le nombre de Docobs validés.

Depuis le début de l'année 2010, 4 sites supplémentaires font l'objet d'études en vue de la rédaction de leur Docob. Il s'agit des sites suivants :

- « Tunnel d'Excideuil » (opérateur CREN) ;
- « Grotte de Saint-Sulpice-d'Eymet » (CREN) ;
- « Vallée de la Dordogne » (EPIDOR) ;
- « Réseau hydrographique de la haute Dronne » (PNR Périgord-Limousin).

Enfin, il paraît envisageable de lancer entre 4 et 7 autres sites d'ici la fin de l'année 2010 (arrêtés de constitution du comité de pilotage et début des travaux d'élaboration du Docob). Le reste devrait être lancé pour l'année 2011.

→ **Eric Fédrigo** (DDT 24) : eric.fedrigo@dordogne.gouv.fr

→ **Hugo Maillos** (DDT 24) : hugo.maillos@dordogne.gouv.fr



Prairies de la vallée de la Bassane

## Lot-et-Garonne

Sur les 15 sites du département :

- 5 ont un Docob validé : les coteaux de Thézac et Montayral, les coteaux du ruisseau des Gascons, le plateau de Lascrozes, le Ciron et l'Ourbise ;
- 6 sont en cours de préparation : les carrières de Castelculier, les caves de Nérac, la Lémance, la Gélise et l'Avance ;
- 2 ont fait l'objet d'une réunion des élus en juin, afin de débiter respectivement fin 2010 et début 2011 : la Garonne et le Boudouyssou ;
- 2 sites interdépartementaux sont pilotés par la Gironde : le Lisos et le Dropt (diagnostics en cours).

À ce jour, les collectivités territoriales se sont engagées sur 3 sites.

La mise en œuvre des Docobs sur les sites Natura 2000 a commencé début 2010 avec la signature de 2 chartes et 5 contrats. Des contacts sont en cours pour de nouvelles signatures.

→ **Sylvie Lemozy** (DDT 47) : sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr



Angélique des estuaires

### Vallée de la Nive : poursuivre une démarche existante

Le Syndicat mixte du bassin versant de la Nive (SMBVN) regroupe 46 communes et la Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz. Créé pour animer le Contrat de rivière des Nives, il est opérateur du Docob du site Natura 2000 « La Nive » depuis le 3 décembre 2009. Entretien avec Jacky Etchandy, maire d'Anhau et président du SMBVN.

#### Qu'est-ce qui a motivé le SMBVN à se présenter comme opérateur du site et à assurer la présidence du comité de pilotage ?

*Natura 2000 était mal perçue. Les informations éparpillées et contradictoires faisaient redouter la mise en place d'interdictions pour les activités et usages du territoire. Le SMBVN, reconnu pour son travail en concertation avec les acteurs locaux, a décidé de prendre en main le projet et de mener une démarche partagée, garante d'une gestion durable du territoire. Il mise sur une forte implication des acteurs locaux pour éviter que le Docob ne soit réalisé que par les services de l'État, et donc moins adapté.*

#### Est-ce que la démarche Natura 2000 est aujourd'hui bien perçue par les citoyens ?

*Depuis février 2010, le SMBVN rencontre l'ensemble des acteurs locaux (pisciculteurs, pêcheurs, agriculteurs, chasseurs, associations*

*naturalistes) pour présenter la démarche. Une fois l'information reçue, on observe un regain d'intérêt et une volonté de s'engager des citoyens. La bonne perception du projet par l'ensemble des acteurs locaux reste un objectif prioritaire.*

#### Où en est l'élaboration du Docob ?

*Le premier Copil s'est réuni le 25 mai 2010. Sur 156 membres invités, plus de 60 étaient présents, ce qui montre une réelle volonté de travailler ensemble. L'élaboration du Docob va se faire sur deux ans. La première année, le SMBVN établira un diagnostic de territoire comprenant 2 états des lieux : écologique (confié au bureau d'études Biotope) et socio-économique réalisé en interne, avec une large participation des acteurs locaux qui seront rencontrés au cours de réunions thématiques (pêche, chasse, pisciculture, eaux vives...) et communales. Les actions à mettre en œuvre seront définies la deuxième année.*

### Coteaux du ruisseau des Gascons : succès à l'horizon !

Les pelouses calcaires à orchidées, les prairies de fauche et de petites falaises constituent les attraits majeurs du site, non loin de la limite avec le Tarn-et-Garonne. Jean-Louis Coureau, maire de Puymirol, préside le comité de pilotage. Entretien avec un élu convaincu.

#### Dans quel contexte la mairie a-t-elle pris en charge le site Natura 2000 ?

*Natura 2000 constitue l'un des premiers dossiers sur lesquels l'équipe municipale, élue en 2001, s'est penchée. En effet, 5 années s'étaient écoulées depuis la désignation du site, sans aucune avancée. Revisitons le contexte : Puymirol est très proche d'Agen, et certains villages alentour cédaient aux charmes de l'urbanisation. Or, Puymirol est avant tout une commune rurale au riche passé historique : il s'agit de la deuxième plus vieille bastide de France, fondée en 1246 ! Nous désirions donc éviter tout « mitage » de notre territoire. Natura 2000 s'insérerait « naturellement » dans ce sou-*

#### A-t-il été difficile de faire adhérer vos administrés au projet ?

*Au début, le monde agricole a été très hostile, voyant dans Natura 2000 un cadre autoritaire. Mais par chance notre équipe comprenait des agriculteurs. Nous avons tout misé sur la pédagogie, la convivialité, le respect et l'anticipation... Sans doute une déformation professionnelle car je suis un ancien instituteur ! Propriétaire à Puymirol enclavé dans le site, parmi les tulipes et les orchidées, j'étais d'ailleurs directement concerné. Il a fallu convaincre les mairies de Sainte-Urcisse (qui héberge l'essentiel du site) et de Clermont-Soubiran. Le changement s'est produit en 2004, grâce à l'implication des services de l'État et notamment de Sylvie Lemozy, qui a su répondre aux interrogations. Puis le temps a fait son œuvre... Le docob a été validé fin 2006 et j'ai alors accepté de présider le copil.*

#### Comment se déroule l'animation du site ?

*Elle a été confiée à l'Arpe 47/CPIE Pays de Serres Vallée du Lot et à l'association Au fil des Séounes. La remise en état des pelouses sèches à orchidées figure bien sûr parmi leurs principaux objectifs. Aujourd'hui, un contrat et trois*

#### Quelle gestion pratiquez-vous actuellement et comment pensez-vous l'articuler avec celle du site Natura 2000 ?

*Le SMBVN a d'abord travaillé à mettre aux normes des installations d'assainissement collectif, via un fond financier de plus de 18 millions d'euros alimenté par les collectivités du bassin versant et le Syndicat mixte de l'usine de la Nive. Cette gestion partagée offre aujourd'hui un contexte favorable à la démarche Natura 2000. Il œuvre aussi à la protection, la restauration et l'entretien des cours d'eau en mettant à disposition un technicien de rivière pour deux collectivités territoriales. Enfin, il sensibilise les scolaires, riverains (édition d'un manuel de bonnes pratiques) et exploitants agricoles au travers d'animations.*

*Natura 2000 apparaît donc comme un outil complémentaire de gestion au sein d'une logique existante. En impliquant davantage encore les acteurs locaux grâce à un panel d'outils incitatifs (MAEt, contrats et chartes Natura 2000), sa mise en œuvre devrait assurer une meilleure prise en compte des enjeux écologiques.*

*chartes Natura 2000 ont été signés, ce qui est un vrai succès. La commune joue aussi un rôle moteur dans le cadre de la réouverture des chemins de l'Agenais, dont certains traversent le site Natura 2000. Nous avons édité pour ces derniers des dépliants spécifiques.*

#### Êtes-vous confiant pour l'avenir ?

*Possédant la carte de chasse depuis 50 ans, j'ai été rassuré de voir des chasseurs heureux lors de la réunion d'information du 4 juin. Les propriétaires ont aussi adhéré à l'idée. D'ailleurs, s'ils sont 82 à se partager les 214 hectares du site, il est intéressant de constater que seuls 50 y vivent. Natura 2000 a permis à certaines familles de redécouvrir un patrimoine lointain... Sainte-Urcisse et Clermont-Soubiran mettent en place un PLU, qui intègre le zonage Natura 2000. Nous avons enfin émis l'idée d'une extension de périmètre : en effet, la commune acquiert 20 hectares en 2010 avec l'accord des agriculteurs. J'espère vraiment que cette « coulée verte » inconstructible pourra intégrer le site !*

## Ripisylves, forêts alluviales et Vison d'Europe



Vison d'Europe

© Nicolai Meyer

### Menaces

L'habitat 91F0 est plus rare en France que le 91E0\*. D'un grand intérêt patrimonial, ces milieux sont désormais résiduels du fait des pratiques anthropiques : artificialisation des berges (usines, villes...), destruction des bras morts, plantations de peupliers... Ces cultivars sont à distinguer du Peuplier noir, espèce locale devenue rarissime : certaines peupleraies noires ne sont plus inondées suite à l'abaissement de la nappe d'eau aux travaux hydrauliques.

### Description

La ripisylve (du latin *ripa*, « rive », et *sylva*, « forêt ») concerne les formations boisées longeant les cours d'eau, sur une largeur de 30 mètres au plus. Au-delà, on parle de forêt alluviale.

En Aquitaine, deux habitats d'intérêt communautaire recouvrent ces milieux : L'habitat 91E0\* comprend :

- les forêts à bois tendre : saulaies, saulaies-peupleraies, peupleraies noires caractérisées par l'impossibilité d'évolution (crues emportant les litières) ;
- les forêts à bois dur : variées, elles intègrent par exemple les formations à Aulne blanc, Frêne commun et Érable sycomore des rivières montagnardes, celles à Aulne glutineux et Frêne commun des ruisseaux...

L'habitat 91F0 concerne les forêts riveraines les plus mûres, à Frênes élevé et à feuilles étroites, Chêne pédonculé, Ormes lisse et champêtre, Peuplier blanc des terrasses alluviales inondables des fleuves ou grandes rivières.

### Distribution

L'habitat 91E0\* se trouve sur toute l'Europe tempérée, de la plaine aux montagnes. En Aquitaine, il est plus répandu que l'habitat 91F0. Celui-ci s'observe à l'étage collinéen, au bord de la Garonne, de l'Adour et de certains de leurs grands affluents.

### Utilité et gestion

Ces milieux remplissent des fonctions vitales : maintien des berges, épuration de polluants d'origine agricole ou urbaine, limitation des crues, corridor écologique permettant aux espèces de circuler et dispersant les graines...

Leur conservation passe donc par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique, y compris latérale, le maintien de la mixité des essences. L'exploitation doit être limitée. Il est parfois nécessaire de lutter contre les espèces envahissantes : Robinier, Renouée du Japon, Buddleya, Érable negundo...

Pour cela, les mesures agri-environnementales constituent un des outils disponibles.

### Un hôte rarissime : le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Ce mammifère ne survit plus en Europe de l'Ouest que dans le nord-ouest de l'Espagne et 7 départements français, de la Charente-Maritime aux Pyrénées-Atlantiques. Dans le reste de l'Europe, on le retrouve seulement du delta du Danube aux monts Oural en Russie, de façon très isolée. Il est dit « semi-aquatique » : bien qu'il passe la plupart de son temps sur la terre ferme, il reste près de l'eau : forêts-galeries et ripisylves des rivières surtout, mais aussi marais, prairies humides et ruisseaux traversant les zones agricoles. Il se nourrit de grenouilles, de petits mammifères, d'oiseaux, d'œufs et de poissons.

[http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=190](http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=190)



© Laurent Richin

Forêt alluviale en bordure du Lisos

### Habitats et espèces d'intérêt communautaire associés (\*: prioritaire)

- 6430 • Groupements à hautes herbes des lieux frais à humides
- 91E0\* • Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé
- 91F0 • Forêts mixtes riveraines des grands fleuves
- 1356 • Vison d'Europe
- 1355 • Loutre d'Europe
- A 229 • Martin-pêcheur
- 1321 • Vespertilion à oreilles échancrées
- 1083 • Lucane cerf-volant
- 1092 • Écrevisse à pattes blanches

### Bibliographie

#### Pour les habitats

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers1.html>

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers3.html>

#### Pour les espèces

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

### Le « Plan Vison »

Le deuxième plan de restauration a été instauré sur la période 2007-2011. Les objectifs prioritaires sont les suivants :

1. Intégrer les exigences écologiques au cœur des politiques publiques afin de préserver l'espèce à long terme ;
2. Poursuivre, voire renforcer les actions de protection dans le milieu naturel, en luttant notamment contre les facteurs de mortalité ;
3. Réunir les conditions nécessaires pour le renforcement et la réintroduction de l'espèce dans son environnement ;
4. Sensibiliser le public et améliorer la communication.

\* Espèce ou habitat prioritaire : espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière dans leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe.

**Zone économique exclusive :**

espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière économique (200 milles marins depuis la côte).

**Plateau continental :** prolongement du continent sous la surface de la mer.

**Docob :** « document d'objectifs » élaboré par un opérateur technique pour le compte du comité de pilotage (Copil) qui associe l'ensemble des représentants des acteurs locaux. Ce plan de gestion définit les objectifs de développement durable et les mesures de gestion nécessaires à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

**Pertuis :** détroit entre une île et le continent.

**Globicéphale :** genre de dauphin dont le melon frontal est fortement développé.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**

<http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>  
[www.aquitaine.ecologie.gouv.fr](http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/)

**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

**Réseau Natura 2000**

[www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr)

**Agence des aires marines protégées**

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

**Référentiels technico-économiques**

[www.aires-marines.fr/gestion-des-activites-humaines-dans-les-sites-marins-referentiels.html](http://www.aires-marines.fr/gestion-des-activites-humaines-dans-les-sites-marins-referentiels.html)

**Commission européenne**

[www.eurosite-nature.org](http://www.eurosite-nature.org)  
[http://ec.europa.eu/environment/nature\\_biodiversity/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm)

**Les lettres Natur'Aquitaine sont téléchargeables à l'adresse suivante :**

[http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=148](http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=148)

**Crédits**

Éditeur : DREAL Aquitaine.

Directeur de la publication : Patrice Russac.

Comité de rédaction : Biotope/D. Richin et représentants des préfectures, des DDT et DDTM, de la DREAL

Crédits photo couverture : Y. Bernard, D. Richin (Biotope).

Graphisme/Réalisation : N. Pruneau, B. Garnier (Biotope).

Interviews réalisées : Biotope/D. Richin. Impression : Pure Impression, sur papier recyclé.

Tirage : 10 000 exemplaires.

ISSN

**Actualités en bref**

**9 avril 2010 : sortie du 1er décret national relatif à l'évaluation des incidences**

Ce premier décret précise la liste nationale (article R414-19 du Code de l'environnement) des projets, programmes, plans... soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 s'inscrivant dans le cadre de régimes d'autorisation, d'approbation et de déclaration existants. Une liste locale sera prise par les préfets de département et les préfets maritimes après concertation pour compléter de manière adaptée ce dispositif qui vise à maintenir l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORF-TEXT000022082126&categorieLien=id>



Sources de la Nive

**Le plan d'action Chiroptères**

Le deuxième plan national Chiroptères (2009-2013) fait suite au premier mis en œuvre en 1999-2003. Trois axes d'actions sont prévus : mesures de gestion, amélioration des connaissances, information et sensibilisation. La rédaction d'un plan régional a été confiée par la DREAL Aquitaine au GCA (Groupe Chiroptères Aquitaine) : établi dans un cadre partenarial, il doit identifier les orientations régionales tout en incluant les priorités nationales. Avec 31 espèces de chauves-souris sur les 33 recensées en France, les régions du sud dont l'Aquitaine possèdent en effet une grande responsabilité pour ces espèces indicatrices de la qualité des milieux.

**Contact DREAL Aquitaine : Joana Garat**

[joana.garat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:joana.garat@developpement-durable.gouv.fr)

[http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=30](http://www.aquitaine.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=30)



Murin de Bechstein

**2010... Année de la biodiversité**

Dans le cadre de 2010 « Année internationale de la biodiversité », la France a déclaré la biodiversité « cause majeure pour 2010 ». Un site internet dédié mentionne notamment toutes les manifestations sur le territoire national. À noter le projet européen de coopération interrégionale, REVERSE (avec 14 partenaires issus de 6 pays), piloté par la Région Aquitaine sur 3 ans (2010-2012) qui vise à « promouvoir la biodiversité à l'échelle régionale », en favorisant des actions « exemplaires » sur les territoires.

<http://www.biodiversite2010.fr>



**La DREAL**

**• 5 pôles :**

patrimoine, ressources, eau et biodiversité/climat et énergie/mobilité, transports et infrastructures/prévention des risques/aménagement et logement durable

**• 3 missions :**

connaissance et évaluation/promotion des partenariats et développement durable/zone de défense sud-ouest et sécurité